



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE EPS

ENSEIGNEMENT DE L'ESCALADE :

ACTUALISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE SECURITE

Circulaire académique du 22 septembre 2017

Les programmes d'éducation physique et sportive du collège (2015) et des lycées (2009 pour la voie professionnelle et 2010 pour la voie générale et technologique) prévoient que les élèves abordent à plusieurs reprises dans leur scolarité les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN). L'escalade, activité de la liste nationale fait partie de la compétence propre 2 (se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains) et s'inscrit naturellement dans les programmations d'établissements. Son enseignement doit impérativement prendre en compte la sécurité des élèves, comme le demandent les textes en vigueur (Note de service 94-116 du 09 mars 1994 et circulaire 2004-138 du 13 juillet 2004 et enfin la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017).

Cette circulaire a pour but de permettre le déroulement des enseignements dans le respect des objectifs et des conditions fixés par les programmes en appelant à une vigilance renforcée. Il convient en effet de préserver la richesse éducative de l'escalade liée pour une bonne part aux comportements de sécurité qu'elle développe par la confrontation régulière à un risque maîtrisé. Ainsi tout doit être mis en œuvre pour garantir une sécurité maximale des élèves, afin de satisfaire à l'exigence de préserver leur intégrité physique. Ceci implique un rappel des règles à respecter et des dispositions essentielles à prendre pour exploiter l'enjeu de formation essentiel de l'escalade : la maîtrise du risque. Pour y parvenir, l'aspect sécuritaire est rappelé ici. La circulaire académique reprend les recommandations et principes de la circulaire nationale en y apportant des précisions. Des annexes concernent les modalités de sa mise en œuvre.

1 : Les conditions matérielles : état des équipements, organisation des lieux de pratique

- Le professeur doit connaître parfaitement l'installation sportive, les conditions de déplacement pour s'y rendre, les conditions de rangement, l'inventaire et l'état du matériel disponible dans le cahier des Equipements de Protection Individuel (EPI), le règlement spécifique de la Structure Artificielle d'Escalade (SAE), sa conformité (panneau constructeur à proximité du mur), les moyens de communication pour l'appel d'éventuels secours.
- La norme d'un tapis est de 2m50 dans toutes les directions à l'aplomb du premier point d'ancrage pour une épaisseur de 5 à 10 cm. Les tapis doivent être joints sans différence de hauteur et sans espace possible entre eux. (Velcros)
- L'équipe EPS possédant du matériel doit renseigner un **registre de ses Equipements de Protection Individuelle (EPI)** qui lui est propre, signé par un des enseignants responsable de son suivi. Si ce matériel est partagé avec d'autres partenaires, une convention

d'utilisation doit être signée et un exemplaire doit figurer dans le cahier des EPI. Dans ce cas, le responsable EPI peut être extérieur à l'Education Nationale.

- Chaque matériel ou lot de matériel doit être identifié.

Il convient donc de vérifier l'état d'usure du matériel à chaque utilisation de manière simple (vérification visuelle des coutures, fonctionnement durant la séance des connecteurs... pouvoir vérifier la traçabilité de tous ces équipements de protection individuelle), sa conformité aux normes afin de prévoir son renouvellement. Une réelle gestion du matériel doit être mise en place avec :

- L'identification d'un responsable du matériel
- Un marquage individuel ou par lot du matériel
- **Un contrôle de routine à chaque utilisation.**
- **Un contrôle complet au moins une fois par an par le responsable du matériel**
- La tenue du registre EPI permettant un suivi des matériels concernés

Pour permettre un suivi individuel ou par lot, chaque matériel doit posséder un marquage qui l'identifie.

- Cordes : Ruban adhésif, marquage à chaud (en bout de corde), etc.
- Baudriers, dégaines, sangles : Marqueur indélébile sur les étiquettes (jamais sur le matériel en direct)
- Mousquetons, matériel mécanique (etc.) : Gravure légère, peinture, autocollant, etc.

Attention : dans la mesure du possible, utiliser pour le marquage des procédés qui ne modifient pas les caractéristiques du matériel.

- Sont consignés pour chaque EPI :
 - Matériel, fabricant, modèle, identification
 - Date d'acquisition et de fabrication
 - Date de première mise en service
 - Date prévue de mise au rebut
 - Remarques des utilisateurs
 - Modifications éventuelles des caractéristiques (longueur, état de la corde, état du baudrier etc.)
 - Conditions d'utilisation exceptionnelles (choc suite à une chute de facteur 2, usure de la corde sur une arête vive, etc.) pouvant compromettre une utilisation future.
 - Bilan des contrôles selon la périodicité établie.
 - La facture des matériels achetés et leur notice conditionnant leur période d'utilisation.
- Le professeur doit prendre connaissance des niveaux de difficulté des voies pour les mettre en relation avec le niveau de ses élèves. Ainsi, certaines zones pourront être interdites et délimitées clairement.
- Il doit examiner très attentivement les lieux et la structure. En cas d'anomalie constatée susceptible de créer un quelconque danger pour les élèves, il prend les mesures d'interdiction partielle d'utilisation de la structure ou du matériel. Cela peut aller jusqu'à la suspension du cours. Dans ce cas, il en réfère immédiatement au chef d'établissement.
- Le professeur doit s'assurer pour un cours utilisant la moulinette que chaque corde passe au sommet de la SAE dans les relais prévus à cet effet, sans possibilité de s'en

échapper seule (Relais avec double mousqueton, maillon rapide ou fermeture automatique). Toute autre installation est exclue. Il est préférable que les cordes soient installées en alternant les couleurs. Les cordes doivent être suffisamment longues pour permettre l'ascension de n'importe quelle voie de la SAE. (Hauteur du mur maximum multipliée par 2 plus 3 mètres de chaque côté).

2 : L'intégration des exigences de sécurité dans l'organisation pédagogique

- Le site doit être sécurisé et les différentes zones de travail délimitées (échauffement, voie, bloc, aire de repos).
- L'utilisation d'équipements trop disparates est source de perte de temps, d'erreurs ; par exemple des baudriers qui imposent différentes méthodes de mise en place, de serrage, d'encordement.
- L'équipement des élèves (baudriers, petit matériel) est **systematiquement contrôlé** et validé par le professeur au début de chaque séquence. Il prête attention à ce que tous les baudriers soient toujours visibles et ajustés.
- Après la séquence, le professeur retire immédiatement du lot toute pièce jugée défectueuse ou détériorée et le signale dans le cahier EPI et au responsable EPI.

3 : La maîtrise du déroulement du cours

- Le professeur doit adapter le nombre d'élèves simultanément actifs sur le mur à la configuration de la SAE, à ses possibilités de contrôle (il doit avoir en permanence les élèves dans son champ visuel) et aux caractéristiques motrices et comportementales des élèves. La volonté de permettre à tous les élèves un temps de pratique optimal ne doit pas mettre en péril les conditions de sécurité.
- Le professeur doit porter un baudrier, équipé d'une longe, d'un appareil autobloquant permettant d'intervenir rapidement depuis le sol sur une cordée dont l'assureur est en difficulté (cheveux, doigt pris dans le frein d'assurance). Sa tenue vestimentaire et ses chaussures doivent être adaptées à la pratique de l'escalade.
- Il doit être attentif au comportement des élèves en action (grimpeur et assureur et contre-assureur), notamment dès que la hauteur de l'escalade augmente. Il apporte de l'aide et des solutions aux élèves en difficulté.
- Il prend en compte la nature de l'engagement demandé aux élèves et ménage les temps de repos nécessaires.

4 : L'adaptation aux capacités et aux niveaux de pratique des élèves

- Le contenu et l'organisation du cours doivent être adaptés aux caractéristiques des élèves : âge et vécu antérieur, hétérogénéité morphologique, motivation, attention et concentration, perception des risques.
- Le professeur prend en compte l'état comportemental de la classe et de chacun des élèves (peurs, vertiges), particulièrement dans des situations qui peuvent être stressantes. Un élève en situation de blocage doit être amené progressivement à pratiquer par des situations adaptées (hauteur adaptée, grimpe sur pan incliné).
- Le professeur doit insister sur le strict respect par les élèves des règles installées, en impliquant chacun d'entre eux dans l'apprentissage rigoureux des gestes sécuritaires.

5 : Les recommandations techniques et les incontournables

Organisation et échauffement.

- Lors de l'échauffement au bas du mur, lors d'évolution dans des zones de pan, les grimpeurs ne doivent pas porter de harnais ou autres équipements susceptibles de provoquer des blessures.
- Lors de l'échauffement au bas du mur, une hauteur maximum à ne pas dépasser avec les pieds doit être matérialisée (peinture, adhésifs, etc.). Dans tous les cas, une hauteur de 1 mètre ne devrait pas être dépassée.
- Lors de l'échauffement au bas du mur, lors d'évolution dans des zones de pan, il est indispensable de rendre la zone de réception libre de tout objet ou personne, d'apprendre à se réceptionner d'une chute et de ne pas grimper les uns au-dessus des autres.
- Il est important d'attacher les cheveux, surtout lors de situations d'assurance (et de descente en rappel pour les niveaux 5)
- Proscrire bagues et bracelets qui peuvent s'accrocher et provoquer de graves lésions voire des amputations.
- Sur un mur couvert, par mesure d'hygiène et de sécurité, on ne doit pas grimper pieds nus.
- L'escalade en chaussures de sports nécessite que les lacets soient serrés.
- Il est important d'apprendre à utiliser des termes codifiés, clairs et connus de chacun pour communiquer.

Pour l'encordement :

- Le baudrier (ou harnais) doit être ajusté et serré au-dessus de la taille et par-dessus les vêtements, sangles non vrillées. Les vérifications mutuelles entre élèves (grimpeur, assureur et contre-assureur) doivent être systématiques. Le professeur complète cette première étape par une ultime vérification réalisée par ses soins et nécessaire avant toute autorisation de grimper, que l'élève soit expérimenté ou non.
- L'encordement est réalisé directement sur le baudrier à l'aide d'un double nœud de « huit » complété par un nœud d'arrêt.
- Le nœud de « huit » doit être confectionné de manière compacte et le plus près possible du harnais. La confection du nœud d'arrêt se fait contre le nœud de huit. La corde libre en sortant doit être comprise entre une et deux paumes de main.
- On veillera particulièrement à ce que le point d'encordement (pontet) soit identifié et utilisé par les élèves, afin d'éviter une erreur d'encordement sur une partie non prévue à cet effet.

Les manœuvres d'encordement nécessitent impérativement une attention et une concentration totale. Sous peine de voir confectionner un nœud partiel, mal réalisé ou réalisé sur une partie non appropriée du baudrier, il convient d'éviter que les élèves se laissent distraire par un camarade ou un événement extérieur.

Pour l'assurance en moulinette

- L'assurage du grimpeur doit être réalisé à l'aide d'un système d'assurage frein de préférence de type « tube ».
- En cas d'utilisation de descendeur type « huit », l'assurage du grimpeur ne doit jamais être réalisé avec la corde passée directement dans le mousqueton (position dite « huit rapide »). Ce matériel sera peu à peu délaissé au profit des tubes au cours des renouvellements de matériels.
- Les systèmes d'assurage autobloquants sont à utiliser avec prudence et consignes particulières. Ils ne sont pas adaptés pour les débutants lors de la descente.
- L'appareil d'assurage est relié au pontet du baudrier par l'intermédiaire d'un mousqueton de sécurité (de préférence à vis afin de garder l'habitude de vérification). Il faut veiller à ce que ce mousqueton travaille correctement (dans son plus grand axe).
- Les vérifications mutuelles entre élèves (grimpeur/assureur/contre-assureur) doivent être systématiques. Apprentissage obligatoire.

La dernière vérification doit être impérativement réalisée par le professeur lui-même qui donne son aval à l'ascension.

- L'assureur ne doit jamais assurer assis ou couché ou en étant trop éloigné du mur (maximum 1 mètre en dehors du couloir de chute). En cas de chute, l'assureur doit pouvoir prendre appui sur le mur avec son pied. L'assureur doit être chaussé. (Chaussures recouvrant les orteils).
- En moulinette, il peut exister une différence de gabarit entre le grimpeur et son assureur. Quand ce dernier est le plus léger, on peut réaliser, si les conditions d'accrochage le permettent, une vrille de corde par 10kg d'écart. Cette solution est impossible si les dégaines sont attachées à la corde ou lors de l'escalade en tête.
- L'assurage en moulinette se fait avec la méthode dite des « 5 temps » et la descente en « 2 temps » (image de la pompe à vélo).
- Le contre-assureur doit être présent jusqu'à ce que l'enseignant ait validé les compétences de l'assureur.
- Un nœud de sécurité type « queue de vache » peut empêcher tout retour au sol lors d'une chute non maîtrisée par l'assureur.
- Un nœud en bout de corde visible au sol derrière les tapis sera réalisé pour la prise d'habitude, même en SAE.

Pour l'assurage en tête

- IL n'y a pas de grimper en tête sans un apprentissage de l'assurage en tête. C'est la maîtrise de l'assurage en tête qui autorise le grimpeur à s'engager dans une voie en tête.
- Une attention particulière doit être portée au grimper en tête et à l'assurage du grimpeur qui évolue en tête :
- Le sens du mousquetonnage doit être appris et vérifié par la cordée lors du passage de la corde dans chaque dégainé.
- Les 2 premières dégaines doivent être pré-mousquetonnées lors de l'escalade en tête lorsque l'élève tente des voies à son meilleur niveau, et que les premiers mousquetonnages s'avèrent difficiles, afin d'éviter tout retour au sol.
- Le grimpeur évoluant en tête de cordée doit impérativement mousquetonner tous les points d'assurage dans le bon sens et dans l'ordre de sa progression. Toute erreur est à signaler immédiatement par l'assureur, le contre-assureur ou l'enseignant.
- Ne jamais mettre les doigts dans les points d'ancrages.
- L'apprentissage de l'assurage en tête est progressif. Une mise en situation de facilité motrice pour permettre l'apprentissage serein des mouvements d'assurage est

nécessaire. Une situation de « mouli-tête » permet cet apprentissage et celui de la chute en sécurité.

- Le grimpeur doit rester actif lors de sa chute. Cela doit faire partie d'un apprentissage spécifique.

Pour les manœuvres de sommet de voie

- Ces manœuvres ne sont pas destinées au cours d'EPS. Elles peuvent néanmoins faire l'objet de contenus en association sportive, section sportive scolaire, stage d'escalade. Les manœuvres particulières proposées telles que les relais intermédiaires ou de sommet de voie ainsi que les différentes techniques de redescente (en rappel, après un échec en escalade en tête, la manœuvre dite de « maillon ») doivent être apprises avec soin, répétées et **systématiquement supervisées par le professeur, même pour les élèves jugés suffisamment expérimentés**. Toute manœuvre doit être apprise avec sa réchappe associée. La mise en place et le déroulement des relais doivent être supervisés par le professeur afin de déceler toute erreur de réalisation

Pour l'escalade en bloc.

- En scolaire, l'escalade en bloc consiste pour l'élève à réussir des passages de 1 à 4 mouvements à faible hauteur du sol (pour 4 à 10 mouvements dans la pratique ordinaire). Les progrès sont rapides pour l'élève, avec une réduction des problèmes de gestion de la sécurité pour l'enseignant. Elle se pratique en extérieur, sur de petits rochers, ou en intérieur, dans une salle de pan. Elle offre dans un espace réduit une pratique riche et ludique en toute sécurité. Les pratiques sociales évoluent en ce sens.
- Tout le bas des SAE et des surfaces naturelles d'escalade (SNE) peut être propice à l'escalade de bloc. Cela suppose dans cette zone basse en SAE que la densité des prises soit augmentée, dans une couleur dédiée, ou scotchée qui n'entrave pas le repérage des voies généralement balisées en couleur.
- La corde n'est pas nécessaire pour assurer sa sécurité. Il est préférable de retirer le baudrier afin d'éviter, en cas de chute, tout risque de blessure liés aux éléments rigides ou aux mousquetons qui pourraient être accrochés. Des surfaces de réception libres de tout obstacle, adaptées à la hauteur de pratique limitent les conséquences d'une chute. Des techniques de réception, de chute et de désescalade sont à apprendre.
- Le bloc sera adapté à la taille des pratiquants et à leur vécu dans le cycle.
- Les ouvertures de blocs devront intégrer les conséquences d'une chute potentielle ; toutes les réceptions douteuses doivent être systématiquement éliminées. *Exemple : pas de mouvement aléatoire au sommet du bloc, privilégier les difficultés en bas du bloc.*
- Les espaces réservés à chaque bloc doivent être séparés et donc balisés de sorte que les collisions d'élèves dans des chutes simultanées soient impossibles. Les zones de réception sous chaque bloc doivent être matérialisées au sol et différenciées du ou des espaces de cheminement ou d'attente réservée au repos et/ou à l'observation.
- Les arrivées de blocs seront limitées à hauteur de la première dégaine sur SAE classique, de sorte que la hauteur d'une chute éventuelle corresponde à la prescription de la norme sur l'épaisseur du tapis. L'usage de l'espace de bloc en bas de voies interdit toute forme d'évolution au-dessus de lui, avec corde. Une attention particulière sera portée à la diversité potentielle des reliefs pour favoriser des acquisitions motrices variées.

Afin d’imager et proposer certaines formes de pratique scolaire, cette circulaire est complétée d’annexes reprenant les points de ce protocole de sécurité en escalade. Ces fiches sont à destinations des enseignants mais peuvent également servir de support à leurs classes. Elles peuvent être affichées, ce qui permet aux élèves de s’y référer régulièrement et de stabiliser les règles et contenus indispensables pour leur pratique sécuritaire.

En conclusion, le professeur doit connaître la structure et l’état de son matériel, appliquer et faire respecter ces règles de sécurité, mais avant tout faire en sorte que les élèves se les approprient dans les différentes formes de pratique.